

REGLEMENT INTERIEUR DES COURS "ARABESQUES ET PAS DE DEUX"

L'association "ARABESQUES ET PAS DE DEUX" a pour objectif l'enseignement de la danse classique académique et de ses variantes : danse de caractère, barre au sol, danse ancienne et traditionnelle, danse moderne et contemporaine; et la création, production et diffusion de spectacles vivants s'y rapportant.

Fonctionnement des cours, stages et répétitions

Les activités de "Arabesques et Pas de deux" sont ouvertes à tous.

Avant toute inscription définitive, les nouveaux élèves bénéficient d'un cours d'essai gratuit.

L'inscription est effective à réception d'un dossier complet. Les pièces à fournir pour vous inscrire sont: le formulaire d'inscription, le règlement des cours, le certificat médical. Pour les mineurs, ce formulaire d'inscription est à compléter par son représentant légal.

L'inscription implique l'acceptation des règles de fonctionnement, qui devront être signées par les représentants légaux.

Pour accéder aux cours/stages/répétitions, les élèves doivent régler le montant des cours, celui-ci est révisé chaque année par le conseil d'administration.

Le règlement des cours et stages se fait en un ou plusieurs chèques dont l'encaissement pourra être échelonné dans le temps. Un reçu sera délivré à la demande des élèves. Les espèces sont acceptées. Dans le cas d'un paiement par chèque, la totalité de la somme doit être remise au moment de l'inscription et le calendrier d'encaissement des chèques est établi en même temps. Tout trimestre entamé est dû. Les forfaits de cours ne sont pas remboursables sauf déménagement ou raison de santé à justifier.

Le non-paiement des cours/stages est un cas d'exclusion définitive.

L'association fait le choix d'une tenue de cours (collant, chaussons, justaucorps) obligatoire pour les élèves, le professeur en donne l'information en début d'année scolaire. Il appartient à chaque élève de se la procurer.

En cas de spectacle, un costume sera prêté ou loué par l'association, une participation financière sera demandée aux élèves.

Les prestations sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatibles avec la pratique de la danse, un certificat médical sera exigé à la première inscription puis tous les trois ans.

Il existe plusieurs niveaux de cycles (environ 2 à 3 ans) de cours :

- INITIATION 1 : à partir du CP (6-7 ans)
- INITIATION 2 : à partir de 8 ans ou ayant déjà pris des cours
- DEBUTANT: à partir de 10 ans et ayant déjà pratiqué 1 ou 2 années de danse
- INTERMEDIAIRE : au moins 4 ans de pratique de la danse
- AVANCE : au moins 6 ans de pratique de la danse
- ADULTES/ADOS TOUS NIVEAUX : cours accessible à tout le monde peu importe le nombre d'années de pratique.

Seul le cours d'essai et le professeur permettront de dire quel cours peut être intégré.

L'association peut être amenée à annuler un ou plusieurs cours en cas de situations indépendantes de sa volonté, comme : panne dans les locaux, intempéries, événements nationaux/internationaux imprévisibles et exceptionnels ; situation sanitaire ; les cours annulés ne donneront lieu à aucun remplacement ou remboursement. Néanmoins, les cours peuvent être donnés en visio-conférence sous réserve d'équipement approprié.

Cas particulier des enfants

Les enfants doivent être accompagnés et raccompagnés aux cours/stages/répétitions par un adulte. Pourront repartir seuls du lieu de cours/stage/répétition les enfants âgés de 11 ans révolus dont les parents auront préalablement signé une décharge au moment de l'inscription.

Assurance

L'association "ARABESQUES ET PAS DE DEUX" souscrit un contrat d'assurance Association (responsabilité civile liée à la vie associative, incendie, dégâts des eaux.....).

Cependant, chaque adhérent doit avoir souscrit sa propre responsabilité civile. L'association "ARABESQUES ET PAS DE DEUX" décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels lors des activités.

Règles de vie

- Chaque adulte/enfant/ado qui entre dans le studio doit respecter les règles de politesse et de respect des autres personnes présentes.
- Horaires : L'accès du studio est permis 10min avant/après le cours pour se préparer. Il vous est demandé de respecter les horaires des cours/stage/répétitions ; tout retard de plus de dix minutes peut amener l'exclusion temporaire ou définitive. L'assiduité au cours est recommandée pour la bonne progression des élèves.
- Planning : Les cours ont lieu de septembre à juin ; il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf stages pour certains niveaux et adultes).
- Tout retard ou absence doit être communiqué au professeur.
- Les cours/stages/répétitions ne sont pas publics. Les adultes désirant assister aux cours/stages/répétitions doivent demander au professeur sa permission.
- Fumer, manger, amener des animaux, apporter des objets dangereux au studio est interdit.
- Trotinettes, Vélos, Poussettes doivent rester à l'extérieur du studio.
- Communication : il est essentiel de fournir à chaque inscription/ réinscription et en cours d'année s'il y a des changements, les adresses, numéros de téléphone et courriels des adultes et des responsables des enfants et ados. Les informations sur les activités de l'association ont lieu par tous les moyens possibles : papier, affiche, téléphone, courriel, réseaux sociaux(FB et WhatsApp). Un site est en cours de construction.
- Exclusion : Un élève qui aurait un comportement mettant en danger la sécurité physique ou morale des autres participants aux cours/répétitions/stages pourra être exclu définitivement de l'association "Arabesques et Pas de deux".
- Droit à l'image
- Il est demandé aux parents de ne pas réaliser de photos, de vidéos ou d'enregistrement audio pour assurer le respect de la vie privée de chacun pendant les cours/stages/répétitions.
- Seules les photos et vidéos prises par les membres et professeurs de l'association sont autorisées. Les photos et vidéos qui sont prises lors des activités peuvent être publiées sur notre site

internet, sur les réseaux sociaux, utilisées sur différents supports édités par "Arabesques et Pas de deux" (tracts, affiches, dvd...) ou dans divers magazines et journaux.

- Ces enregistrements sont soumis aux droits de propriété intellectuelle.
- Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, merci de l'indiquer lors de votre inscription (case à cocher sur le formulaire d'inscription).
- En acceptant sur le formulaire d'inscription, vous vous engagez à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentant(e)s et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.
- Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.
- En acceptant sur le formulaire d'inscription, vous déclarez avoir lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Spectacle

- En cas de spectacle, la participation n'est pas obligatoire mais doit être signalée au plus tôt par écrit.
- La participation engage l'élève et ses parents à une présence assidue aux cours et répétitions organisées pour la préparation du spectacle. En cas d'absences répétées et non justifiées, l'élève sera retiré du spectacle pour la bonne marche du spectacle.
- Les spectacles sont filmés et photographiés, et donc l'autorisation des participants est obligatoire. Le droit à l'image est respecté par notre association (voir plus haut).
- Si vous ne souhaitez donner aucune autorisation à l'association "Arabesques et Pas de deux" à filmer et/ou photographier vous-même ou votre enfant dans le cadre de ses événements, vous prenez alors connaissance de fait que, sans cet accord, vous ou votre enfant ne pourrez pas participer à ces événements.

Signature des représentants légaux (précédée de la mention "lu et approuvé") :

(Merci de signer et renvoyer ce document scanné)